

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juin 2020**

Délibération n° 2020-4321

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Vie étudiante - Prolongation du délai de validité des Pass culture et invitations Lyoncampus pour la saison 2019-2020 et dispositif Pass culture 2020-2021 - Approbation de conventions avec les structures et les établissements culturels partenaires, les cinémas du GRAC, l'association Arty Farty pour le festival des Nuits sonores 2021 et l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) les Nuits de Fourvière pour son festival 2021

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Peillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mercredi 20 mai 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : Mercredi 10 juin 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charnot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

Conseil du 8 juin 2020**Délibération n° 2020-4321**

commission principale :

objet : **Vie étudiante - Prolongation du délai de validité des Pass culture et invitations Lyoncampus pour la saison 2019-2020 et dispositif Pass culture 2020-2021 - Approbation de conventions avec les structures et les établissements culturels partenaires, les cinémas du GRAC, l'association Arty Farty pour le festival des Nuits sonores 2021 et l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) les Nuits de Fourvière pour son festival 2021**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 160 000 étudiants (dont 23 000 étudiants internationaux), 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, pour la 3^{ème} année consécutive, Lyon arrive dans le top 3 du classement des "villes où il fait bon étudier", établi par le magazine l'Étudiant. Elle domine le classement grâce à plusieurs dispositifs :

- la création d'un lieu dédié à l'accueil en résidence d'associations étudiantes et à la valorisation des initiatives et projets portés par les associations étudiantes : la Maison des étudiants,
- l'organisation d'une soirée d'accueil pour les étudiants internationaux : la Nuit des étudiants du monde,
- la mise en place d'un chéquier culture pour les étudiants : le "Pass culture",
- un site internet d'informations dédié aux étudiants : lyoncampus.com,

I - Description et modalités de fonctionnement du Pass culture

Le Pass culture est un dispositif qui a été créé par la Ville de Lyon en 1998. Son objectif était de permettre aux étudiants de découvrir la richesse culturelle lyonnaise et son offre de spectacle vivant, dans des conditions tarifaires avantageuses. Il s'est enrichi d'un complément numérique en 2008, avec les "Invitations de Lyoncampus".

Le Pass culture est un outil de découverte, qui permet aux étudiants de construire et d'enrichir leur capital culturel.

Il donne accès à 4 places de spectacle, à tarif préférentiel, dont 3 places consommables dans de nombreux établissements culturels de la Métropole : théâtre, musiques (classique, jazz et actuelles), danse, opéra, café-théâtre, festivals, et une place dans les 31 cinémas métropolitains du Groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC). La seule limite dans l'utilisation est que les détenteurs du Pass culture ne peuvent pas revenir 2 fois dans le même établissement avec un même Pass culture, l'objectif étant d'en faire un outil de découverte des différentes structures du territoire.

Depuis la saison 2017-2018, les étudiants ont la possibilité d'acheter plus de 2 carnets Pass culture. La seule limite dans l'utilisation est que les détenteurs du Pass culture ne peuvent pas revenir 2 fois dans le même établissement avec un même Pass culture.

Pour la saison 2020-2021, le régisseur en lien avec les sous-régisseurs, se réserve le droit de ne vendre que 4 carnets Pass culture à un même étudiant de septembre à décembre 2020, afin que le maximum d'étudiants puissent en bénéficier. Ces étudiants pourront de nouveau en acheter dès janvier 2021 si la disponibilité de Pass culture le permet.

Les préventes faites par les bureaux des arts et les bureaux des élèves sont limitées à 2 carnets Pass culture par personne, avec un tableau détaillé récapitulant tous les chèques remis avec les noms des étudiants. Un chèque global établi au nom des BDE-BDA pourra se faire quand cette vente est réalisée pour offrir ces Pass culture aux étudiants de leur établissement.

Les étudiants réservent leur place dans les conditions propres à chaque établissement culturel et dans la limite des places disponibles. La place de spectacle leur est donnée en échange d'un coupon du carnet Pass culture présenté à l'établissement. Le Pass culture est personnel et ne peut être revendu.

Un abonnement à la lettre d'informations du site web lyoncampus.com donne accès à la programmation de la saison culturelle des établissements partenaires et permet également la valorisation de places à gagner appelées les "invitations de Lyoncampus", ou certaines places à tarif préférentiel.

Ces places gratuites sont attribuées aux étudiants par ordre d'arrivée (x places attribuées aux x premières réponses par mail) et sont à retirer à la Maison des étudiants sur présentation de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité.

II - Bilan de l'année 2019-2020 et prolongation du dispositif

L'offre culturelle du Pass culture s'élève en septembre 2019, à 102 établissements culturels, soit 71 structures culturelles et 31 salles de cinéma du GRAC. Pour la saison 2019/2020, 5 nouvelles structures culturelles sont entrées dans le dispositif : Le Kraspek Myzik (Lyon 1^{er}), le Polaris (Corbas), le concert de l'Hôtel-Dieu, la Maison pour tous/salle des Rancy et Le Hot Club de Lyon.

La vente a eu lieu à partir du 2 septembre 2019, début de la saison artistique et jusqu'au 13 mars 2020, début du confinement national. À ce jour, 1 005 Pass culture 2019/2020 restent encore à vendre.

La pandémie du coronavirus a eu des répercussions sur ce dispositif mis en place pour la saison 2019-2020 :

- fermeture des établissements d'enseignement supérieur, ce qui a entraîné la fermeture des différents points de vente du Pass culture sur les campus, les établissements recevant du public (ERP) dont la Maison des étudiants et le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ). De ce fait, 1 005 Pass culture 2019-2020 n'ont pu être vendus,

- fermeture des établissements culturels et cinémas, ce qui a entraîné l'annulation de spectacles et la non consommation des Pass culture déjà vendus,

- fermeture des sociétés d'impression, mise en suspens de la communication pour la rentrée universitaire de septembre 2020 et donc de l'impression de nouveaux Pass culture pour la saison 2020/2021.

Afin de pouvoir s'adapter au contexte actuel de confinement et de déconfinement touchant les étudiants, les établissements culturels et d'enseignement supérieur, une adaptation du dispositif Pass culture est proposé comme suit :

- prolongation de la validité des Pass culture 2019-2020 jusqu'au 31 août 2021. Concomitamment, les conventions d'application du Pass culture 2019-2020 notamment les dispositions relatives aux remboursements, sont unilatéralement prorogées avec chacun des partenaires jusqu'au 31 août 2021,

- vente des 1 005 exemplaires du Pass culture 2019-2020 restants, dès réouverture annoncée des établissements concernés (artistiques et d'enseignement supérieur),

- impression de 2 100 Pass culture supplémentaires 2020-2021, dont 100 Pass culture gratuits, en 2020-2021 pour compléter les 1 005 restants et numérotés de 5 301 à 7 300 pour la vente et de 7301 à 7400 pour les gratuits.

III - Modalités de partenariat entre la Métropole et les établissements culturels dans le cadre du Pass culture

Le dispositif repose sur un partenariat établi avec 102 structures et établissements culturels de l'agglomération, qui s'engagent à accueillir les étudiants détenteurs du Pass culture sur toute la programmation culturelle de la saison proposée.

Le partenariat avec les 31 salles de cinémas d'art et d'essai du GRAC, initié en 2017, est reconduit cette année avec le coupon "cinéma" qui permet aux étudiants d'accéder à ces salles.

Le partenariat spécifique avec l'association Arty Farty, annulé en 2020, est reconduit pour l'accès des étudiants au festival "Nuits sonores 2021".

Le partenariat spécifique avec l'EPIC Les Nuits de Fourvière, également annulé en 2020, est reconduit pour l'accès des étudiants aux Nuits de Fourvière 2021.

Ainsi, en 2020 ce sont à nouveau 102 établissements culturels qui sont désormais partenaires, soit 71 structures culturelles et 31 cinémas du GRAC, traduisant la diversité de l'offre culturelle de la Métropole.

La liste des établissements partenaires du Pass culture est annexée au présent rapport.

Pour la saison 2020/2021, la Métropole souhaite mettre en vente les 1 005 Pass culture 2019/2020 acceptés sur la saison 2020/2021 et un nombre de 2 000 Pass culture saison 2020/2021. Ils seront disponibles dans les points de vente accessibles selon le déconfinement et situés sur le territoire de la Métropole, au prix de 18 € le carnet de 3 places de spectacle et d'une place de cinéma. La vente sera organisée à partir du 1^{er} septembre 2020 jusqu'à épuisement du stock :

- à la Maison des étudiants, 90 rue de Marseille à Lyon 7^e,
- au CRIJ, 66 cours Charlemagne à Lyon 2^e,
- dans les services culturels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche des Universités Lyon 1 à La Doua et Lyon 3 à la Manufacture des Tabacs.

En complément des 1 005 Pass culture et des 2 000 Pass culture 2020/2021 mis en vente, 100 Pass culture gratuits seront émis et feront l'objet d'opérations promotionnelles en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon et l'Université de Lyon, à l'occasion d'événements d'accueil des étudiants internationaux, nouveaux arrivants et de valorisation des initiatives étudiantes.

Les Pass culture pourront être utilisés jusqu'à la fin de la saison culturelle, soit au plus tard le 31 août 2021.

IV - Modalités financières concernant le Pass culture 2020/2021

En contrepartie de la vente des 1 005 Pass culture saison 2019/2020 et des 2 000 Pass culture, saison 2020/2021, la Métropole s'engage à rembourser les 71 établissements culturels partenaires, à hauteur de 11,50 € pour chaque coupon qui lui sera retourné et à hauteur de 7 € pour chaque coupon "cinéma" des 31 cinémas métropolitains du GRAC.

Des modalités de partenariat spécifiques sont établies pour les "Nuits sonores" reportées en mai 2021 avec l'association Arty Farty, ainsi qu'avec l'EPIC les "Nuits de Fourvière" pour son festival 2021 du même nom. Ces derniers s'engagent à appliquer une réduction tarifaire de 11,50 € sur leur programmation, aux étudiants détenteurs d'un Pass culture, en échange d'un coupon spectacle Pass culture.

En dépenses, le budget prévisionnel maximum du Pass culture 2020/2021 s'élève à 85 150 € pour 2 100 Pass culture dont 100 gratuits, auquel s'ajoute 14 940 € environ pour les 960 places offertes dans le cadre des "Invitations de Lyoncampus", selon le détail suivant :

- 710 places de spectacles feront l'objet d'un remboursement, aux partenaires du Pass culture, au tarif de 11,50 € à raison de 10 places maximum par partenaire, soit 8 165 €,
- 100 places seront achetées à l'association Arty Farty, pour le festival 2021 des "Nuits Sonores" en mai 2021, pour un montant prévisionnel de 3 200 €,

- 100 places seront achetées à l'EPIC Les Nuits de Fourvière pour le festival 2021, pour un montant prévisionnel de 3 000€,

- 50 places seront achetées à l'association la Biennale de Lyon, dans le cadre de la 19^{ème} édition de la Biennale de la Danse sur le thème "Africa 20< - >20" qui aura lieu en mai-juin 2021, pour un montant prévisionnel de 575 €,

soit un total général de dépenses de 100 090 €.

Ces achats seront passés par la Métropole suivant les règles de la commande publique.

En recettes, le budget prévisionnel maximum du Pass culture 2020/2021 s'élève à 36 000 € pour 2 000 Pass culture au prix de vente de 18 € chacun.

Pour mémoire : les 1 005 Pass culture restants de la saison 2019-2020, ont déjà été inscrits aux budgets 2019 et 2020. Ils représentent un montant de dépenses de 41 707,50 € et un montant de recettes de 18 090 €.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver les modalités relatives au dispositif général du Pass culture étudiant et des "Invitations de Lyoncampus", pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021, ainsi que les termes de la contractualisation à passer avec les partenaires culturels de ce dispositif, permettant le financement de celui-ci ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la prorogation du délai de validité des Pass culture étudiant et des "Invitations de Lyoncampus", pour la saison 2019/2020 ainsi que la prorogation unilatérale des conventions d'application du Pass Culture 2019-2020 notamment les dispositions relatives aux remboursements, avec chacun des partenaires jusqu'au 31 août 2021, selon les modalités décrites ci-dessus.

b) - le dispositif des Pass culture étudiant et des "Invitations de Lyoncampus", pour la saison 2020/2021, selon les modalités décrites ci-dessus.

c) - le conventionnement avec 102 établissements culturels comprenant 31 salles de cinéma du groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC), dont la liste est annexée au présent rapport, ainsi qu'avec l'association Arty Farty et l'EPIC Les Nuits de Fourvière.

d) - les conventions-types à passer entre la Métropole et les établissements culturels, d'une part, et les cinémas du GRAC, d'autre part,

e) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association Arty Farty et l'EPIC les Nuits de Fourvière

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 100 090 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et 2021 - chapitre 011 - opération n° 0P03O5123.

4° - **La recette** de fonctionnement en résultant, soit 36 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et 2021 - chapitre 70 - opération n° 0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juin 2020.